
RAPPORT SUR LES MÉDAILLES ROMAINES,
TROUVÉES PRÈS DE MIGENNES.

Messieurs,

La Commission que vous aviez désignée pour examiner les médailles romaines recueillies près de Migennes et vous en rendre compte, m'a chargé du soin de les faire nettoyer, de les étudier, de les classer, de les décrire et de vous présenter un rapport sur ce travail.

J'ai répondu avec empressement au désir de nos collègues et au vôtre, et, Messieurs, il résulte, de l'étude minutieuse que j'ai faite de ces pièces, que, sur les 485 médailles de billon, ou de petit bronze saussé, dont se composait cette trouvaille, vous avez obtenu, pour la collection naissante de la Société, trente-deux têtes avec des revers variés en assez grand nombre pour plusieurs.

Les voici avec une appréciation générale de ces revers, fondée sur le livre de Mionnet, et partant sur laquelle il ne faut pas se fier entièrement, Mionnet renfermant des erreurs nombreuses et quelquefois très-graves :

1. CLODIUS ALBINUS. 1 médaille assez rare.
2. SEPTIMIUS SEVERUS. 9 médailles, toutes à peu près communes, mais d'assez bonne conservation. Cette dernière observation convient à un grand nombre des pièces de cette trouvaille.
3. JULIA DOMNA. 4 médailles, dont une serait une rareté de troisième ordre, d'après Mionnet, qui la cote 12 f. Elle est unique de cette valeur dans la trouvaille.
4. CARCALLA. 14 médailles, toutes communes.

5. GÉTA. 2 médailles au-dessus de communes.

6. ELAGABALUS. 12 médailles; une petite rareté.

7. JULIA PAULA. 1 médaille. Les médailles d'argent de cette princesse sont moins rares que celles de bronze; mais elles ne sont pas communes.

8. SOEMIAS. 1 médaille commune.

9. MÆSA. 1 médaille commune.

10. SEVERUS ALEXANDER. 19 médailles, quelques-unes au-dessus de communes.

11. MAMÆA. 5 médailles.

12. MAXIMINUS I. 7 médailles communes.

13. PUPIENUS. 1 médaille. Toutes les médailles de Pupien dans ce module sont au-dessus de communes.

La liste primitive en marquait deux; mais on avait pris un Gallienus pour un Pupienus, le commencement du nom ayant péri.

14. GORDIANUS III. 31 médailles; deux ou trois au-dessus de communes.

15. PHILIPPUS I. 20 médailles; une petite rareté.

16. OTACILIA. 1 médaille commune.

17. PHILIPPUS II. 6 médailles; quelques unes au-dessus de communes.

18. DECIUS. 7 médailles, id.; quelques-unes au-dessus de communes.

19. ETRUSCILLA. 3 médailles communes.

20. HERENNIUS ETRUSCUS. 3 médailles id.

21. HOSTILIANUS. 1 médaille assez rare.

22. TREBONIANUS GALLUS. 9 médailles.

23. VOLUSIANUS. 9 médailles communes.

24. ÆMILIANUS. 1 méd. Les médailles de ce prince sont au-dessus de communes dans l'argent de billon.

25. VALERIANUS. 7 médailles ; quelques-unes au-dessus de communes.

26. MARINIANA. 1 médaille non commune.

27. GALLIENUS. 16 médailles ; 4 au-dessus de communes.

28. SALONINA. 6 médailles ; deux au-dessus de communes.

29. SALONINUS. 5 médailles ; deux moins communes, dont une, Salonin enlevé par un aigle, est marquée rare et cotée 15 f. dans Mionnet ; malheureusement elle ne vaut pas plus de 75 cent. Elle est commune, au moins à Auxerre, où nous en avons vu bon nombre d'exemplaires.

30. POSTUMUS. 24 médailles communes.

31. VICTORINUS. 3 médailles communes.

32. CLAUDIUS-GOTHICUS. 1 médaille commune.

La liste primitive de la trouvaille de Migennes porte les noms de Vespasien et de Valérien jeune ; mais les deux médailles de Vespasien, de cette collection, sont deux pièces restituées par Gallien ; elles ont été rangées sous son nom. Quant à Valérien jeune, toutes les pièces qui portent son nom sont reconnues par les numismates pour appartenir à Salonin ; nous les lui avons rendues.

Je ne parlerai pas de quelques moyens bronzes inscrits aussi sur cette liste primitive ; ils ne méritent que le fourneau du fondeur.

En somme, Messieurs, vous n'avez rien obtenu d'extraordinaire. Toutefois, la Société a fait une très-bonne acquisition et elle ne pouvait guère commencer un médailler avec une meilleure fortune. Ce que vous possédiez jusqu'à présent ne méritait nulle attention : vos médailles aujourd'hui ne sont plus indignes des regards des curieux. Déjà l'urne de Migennes vous fait honneur et, pour vous, elle n'est pas épuisée ; les doubles qui forment plus de la moitié des médailles que vous avez reçues, devront, par la vente et par les échanges surtout, procurer à la Société un nombre presque égal, supérieur même, selon le métal, d'autres pièces qui vous apporteront des têtes qui vous manquent ou des revers plus variés.

Mais, aurez-vous recours à la vente ou à l'échange ?

Je n'ai pas d'avis à donner, surtout dans une question si délicate et à laquelle je puis paraître personnellement intéressé ; mais veuillez me permettre d'exprimer ce que je pense, vos décisions n'en resteront pas moins parfaitement libres.

Il me semble que l'intérêt de votre collection naissante est d'échanger plutôt que de vendre.

Si vous vendez, vous ne pourrez le faire que pour les doubles de la trouvaille de Migennes, et vous n'avez pas, et vous n'aurez pas que ceux-là ; il vous en arrivera souvent dans les dons qui vous seront offerts.

Si vous vendez ici, à quel prix sera-ce ? Ne conviendra-t-il pas de le faire à un prix peu élevé ?

Si vous envoyez à Paris toutes ces pièces, à peu près communes, un marchand les voudra à bas prix, et il vous vendra cher ce qui sortira de ses collections.

Enfin, vos doubles, à un prix même modéré, ne vous rapporteront pas autant de médailles, ce me semble, que par la voie des échanges ; un amateur est généralement facile à céder ce qu'il a de trop pour ce qui lui manque. Seulement, la voie des échanges demandera plus de temps.

Que ces observations vous paraissent justes, ou qu'elles ne vous le paraissent pas, il convient, Messieurs, que la Société nomme une Commission permanente, chargée d'effectuer la vente ou l'échange, à votre gré, de vos médailles doubles.

Quant à la condition des échanges, elle serait facile ; à conservation égale, on pourrait suivre le taux marqué dans Mionnet. Il n'y aurait rien à redire, bien que les estimations de cet auteur soient assez souvent mauvaises, puisque les chances seraient égales.

Ce qu'il y a d'important pour votre cabinet, c'est qu'il s'accroisse en nombre d'abord ; les raretés viendront plus tard.

Quant aux pièces de Migennes qui y sont entrées, elles ont été inscrites, selon l'ordre des personnages, et décrites soigneusement sur un

registre spécial ; les médailles que vous possédiez antérieurement s'y placeront de même incessamment , et, à l'avenir, toutes les médailles qui vous arriveront pourront être inscrites immédiatement sur le même registre. Ainsi, on sera toujours au courant de ce que l'on possède et l'on sera à même de saisir les occasions favorables d'obtenir ce que l'on n'aurait pas.

Mais , Messieurs, il importe déjà qu'un meuble soit établi pour recevoir vos médailles, si vous ne voulez pas que le désordre revienne sans cesse dans votre collection. Ranger un médailler, même encore peu considérable, est une entreprise minutieuse et fatigante qu'on ne peut recommencer chaque jour , et, quand on n'a pas un médailler bien tenu, les curieux, qui devraient se contenter de regarder sans toucher, ont bientôt préparé beaucoup d'ouvrage au numismate préposé à la garde et au soin d'une collection.

Les médailles sont d'utiles et précieux monuments qu'il faut renfermer avec soin, qu'on ne doit guère montrer qu'aux savants et sur lesquels il convient de veiller avec sollicitude.

C'en est assez, Messieurs, sur ce sujet, plus de détails seraient inutiles. La trouvaille de Migennes donne une série de personnages dont les derniers sont les mêmes que les premiers de la trouvaille d'Appoigny. Les médailles de celle-ci ont été expliquées dans un long travail que vous avez bien voulu admettre dans votre Bulletin ; les pièces de celle-là seront l'objet d'investigations semblables , et nous aurons déjà un siècle entier de l'histoire romaine, esquissé par l'interprétation des médailles.

Quant aux pièces doubles; nous allons les mettre en ordre et en dresser une liste, afin qu'elles procurent promptement de nouvelles têtes, ou des revers plus variés à votre collection.

Auxerre, le 3 septembre 1848.

L'abbé DURU.

